

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des Libéraux Valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT

Suisse : Un an fr. 6. — Six mois fr. 3 50

Trois mois fr. 2 50.

Etranger : (Union postale) fr. 11 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY

ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

la ligne ou son espace :

Canton 15 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER, à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du journal

L'unification du droit

Le peuple suisse sera appelé à se prononcer bientôt sur le projet de loi constitutionnelle qui donne à la Confédération la compétence nécessaire pour légiférer sur l'ensemble du droit civil et pénal.

Cette question est d'une importance capitale et elle a été élucidée d'une manière brillante par M. Virgile Rossel, député au Conseil national, professeur de droit à l'Université de Berne, rapporteur de la commission.

Est-il besoin de dire que nous voterons des deux mains cette unification, que combattent nos conservateurs au nom du sacrosaint principe du maintien des institutions fédératives.

Quoiqu'en pense M. Kuntschen, qui s'est fait à Berne le porte-voix des opposants valaisans, il faut marcher, il faut supprimer ces vingt-cinq législations cantonales, cette bigarrure de codifications diverses, il faut faire, de la Suisse, un pays, il faut unifier le droit.

Et le mouvement est si puissant qu'il a gagné cette fois la grosse majorité des citoyens, que ce n'est plus l'affaire d'un parti, mais celle en définitive du peuple lui-même.

Nous avons dit que la crainte de la suppression de l'autonomie

cantonale était le principal argument qu'invoquaient les adversaires de l'unification, sans compter d'autres considérations d'ordre secondaire.

Voici un échantillon de leur raisonnement :

N'oublions point que les peuples des cantons n'ont entr'eux rien ou presque rien de commun : ni la race, ni la langue, ni la confession, ni surtout les mêmes intérêts économiques. Il est donc à peu près impossible, à notre humble appréciation, d'imposer le même droit aux cantons alpestres, avec leurs multiples particularités, qu'aux cantons populeux et urbains, où domine l'industrie et le commerce. Un code unique fédéral, fût-il rédigé par les plus savants juriconsultes, ne sera jamais populaire, parce qu'il ne pourra point s'adapter aux mœurs, aux coutumes et aux traditions si différentes de nos cantons, et nos juges campagnards ne comprendront jamais un droit puisé à des sources exotiques et d'une application hérissée de difficultés. Avec un droit pareil, résultat infaillible de l'unification, les juges et les parties devront nécessairement subir l'influence par trop prépondérante des avocats, ce qui, nous nous plaçons à le déclarer, ne serait ni un bien ni un progrès.

Le gros problème de l'unification du droit est ainsi résolu au pied levé. Mais avant de prendre une position hostile, ces journaux feraient bien de revoir les arguments qu'on a fait valoir aux Chambres en faveur de cette ré-

forme, ainsi que les appréciations dont ils ont été l'objet.

Ces journaux se posent en défenseurs farouches du fédéralisme.

L'unification du droit ne peut s'opérer, dit-on, sans une diminution considérable de la souveraineté cantonale. Jusqu'ici les cantons, Etats souverains, exerçaient l'un des attributs les plus précieux de la souveraineté, le pouvoir législatif en matière pénale et en matière civile. Sans doute, la Constitution fédérale de 1874 a déjà augmenté les compétences de la Confédération ; mais on ne parle maintenant de rien moins que d'enlever aux cantons tout ce qui leur restait en ce domaine. Quand cette amputation sera accomplie, le canton sera tellement mutilé et affaibli qu'il n'aura plus que l'apparence de la vie.

Le *Journal de Genève* croit que ceux qui font valoir cet argument ne se rendent pas un compte exact de la situation et il raisonne ainsi :

Les cantons ne sont pas des Etats souverains dans le sens absolu du terme, loin de là. L'article 3 de la Constitution fédérale qui nous régit pose la règle suivante : « Les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale, et comme tels, ils exercent

tous les droits qui ne sont pas délégués au pouvoir fédéral. »

Ainsi, on peut dire que la Confédération suisse ne subsiste que par la limitation de la souveraineté cantonale. S'étonner ou s'affliger de toute innovation qui a pour effet d'enlever aux cantons les pouvoirs dont jouissent les Etats souverains, c'est oublier que la Suisse n'est pas une simple confédération d'Etats, mais un Etat fédératif.

Mais il faut observer une juste mesure. La difficulté consiste précisément à fixer la limite qu'il ne faut pas dépasser si l'on tient à conserver aux républiques et cantons suisses leur existence propre.

Quel sera le critère qui permettra de dire si telle ou telle réforme proposée peut ou non être acceptée par les adversaires de l'unitarisme et de la centralisation administrative ?

Il nous semble possible d'en proposer un, que nous formulerons de la manière suivante :

Lorsque, sous prétexte de progrès, on menace de restreindre les libertés individuelles, de faire passer le niveau sur tout ce qui constitue le caractère particulier des citoyens, des familles, des communes et des cantons, de porter atteinte à l'intensité de vie locale, qui est un des traits les plus in-

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

8

LES VISAGES PALES

PAR

Emile SOUVESTRE

— Mon frère sera servi selon son goût, dit la jeune fille en faisant un mouvement pour sortir.

Mais il la retint du geste, déclarant qu'il n'avait besoin de rien, et qu'il ne désirait que le prompt retour du commandant ; Néhala, qui allait répondre, devint tout à coup attentive.

— Le *manitou* a entendu ton souhait, dit-elle.

— Comment ?

— Ecoute.

Le comte prêta l'oreille : le son d'un *lem-bis* venait de retentir au dehors des palis-

sades, faible d'abord, puis grossissant et prolongé.

— Serait-ce le Grand-Aigle ? demanda Louis, ému malgré lui.

Pour toute réponse, Néhala ouvrit la fenêtre, et il aperçut, en effet, un chasseur qui gravissait le sentier, suivi de deux de ces chiens à oreilles droites et à tête de loup depuis longtemps naturalisés parmi les sauvages. Le gardien du fort, averti par le son de la conque marine, s'était hâté d'ouvrir la poterne, et Néhala quitta la chambre pour annoncer à son père l'arrivée d'un compatriote.

Cependant les deux chiens s'étaient déjà élancés dans la cour, où ils tournoyaient avec de joyeux aboiements. Le chasseur y parut bientôt lui-même ; mais, à sa vue Louis tressaillit ; il porta vivement la main à son front, se pencha pour mieux voir, puis recula, en poussant un cri involontaire.

Le commandant du fort n'était pas le chevalier de Roselles !

IV

La découverte faite par Louis était si imprévue, qu'il en demeura d'abord comme foudroyé ! Le commandant du fort du Cè-

dre n'était point le chevalier de Roselles !... Comment un inconnu commandait-il ce poste sous le non du chevalier ? D'où venait l'épée qui était là, et sur laquelle se trouvait encore l'écusson de ce dernier ? Toutes ces questions se présentèrent en même temps à l'esprit du comte, et il eut comme le pressentiment de quelque affreux mystère.

Une réflexion rapide lui fit comprendre, pourtant, qu'il ne devait rien laisser paraître. S'il avait cru, en effet, dissimuler avec le chevalier, combien, à plus forte raison, avec un étranger qui occupait une position usurpée et dont on lui avait signalé les trahisons. Il rappela donc toute sa présence d'esprit, repassa rapidement dans sa pensée le rôle qu'il avait préparé, afin d'y faire les modifications nécessaires, étouffa l'espace de tremblement intérieur dont il s'était senti saisi au souvenir d'Henriette, et se rendit assez maître de lui-même pour que son visage ne montrât aucune trace de trouble, ni de surprise, lorsque le commandant entra.

Il était accompagné de Néhala qu'il semblait quereller ; mais à la vue du comte,

elle l'interrompit vivement, et désignant le jeune homme par un geste amical, elle dit :

— Voici mon frère !

Le Grand-Aigle releva la tête avec une sorte de grondement qui s'éteignit devant la figure distinguée du jeune homme. Ses regards exprimèrent l'étonnement, et il porta involontairement la main à son chapeau.

— Monsieur le chevalier de Roselles ? demanda Louis, qui s'avança à sa rencontre.

— C'est moi ! répondit le commandant.

Le jeune homme jeta sur lui un coup d'œil rapide et silencieux.

— Pardieu ! c'est une fortune de trouver si loin un homme de qualité, reprit-il d'un ton léger, et je dois remercier le ciel du miracle !

— Monsieur voulait me parler ? interrompit sèchement le Grand-Aigle.

— Comme vous dites, chevalier ; je montais au fort, lorsque j'ai reconnu cette jeune fille... que j'avais eu l'occasion de rencontrer.

— Près du lac du Bois-Blanc.

— Ah ! elle vous a donc parlé de notre aventure avec les Outagamis ?

téressants de la Suisse, alors il est permis, c'est même un devoir, de résister en protestant énergiquement contre une pareille tentative de mauvaise, de funeste centralisation.

Mais si, au contraire, il s'agit de charger la Confédération d'une tâche qu'elle peut accomplir mieux que ne pourraient le faire les cantons, il ne faut pas hésiter à donner son adhésion.

Nous donnerons dans le prochain n° les principaux arguments du *Journal de Genève* en faveur du projet de révision constitutionnelle. Car il ne s'agit encore que d'un principe à inscrire dans la constitution, après quoi le peuple aura encore le loisir de repousser tel code qui ne lui conviendrait pas.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Voulant favoriser l'introduction de la petite industrie dans les vallées du canton, le Conseil d'Etat accorde à Mlles Louise Carron, à Bagnes, et Marie Dorsaz, à Bourg-St-Pierre, une indemnité de 30 fr. à chacune pour le cours de broderie qu'elles ont ouvert dans ces deux localités et dont la durée est fixée à 4 mois.

— Il est porté les arrêtés ci-après :
1. Un arrêté établissant le ban contre le bétail d'Orsières-Ville.
2. Un autre arrêté contre celui de l'alpage de Founet, rière Luc.

— Sont nommés 1ers lieutenants : Les lieutenants Pont Jos. à Chamson; de Kulbermatten Pierre, à Sion; Troillet Louis, à Martigny.

— Il est accordé aux incendiés de Bran l'autorisation de faire une collecte dans la commune d'Orsières.

— Il est prononcé une amende de fr. 50 contre le nommé X. de Trois-torrents pour contravention à l'arrêté sur le ban contre le bétail.

— Sont nommés forestiers du district :

Philibert Carruzzo pour le district forestier de Vétroz; Alexis Favre pour le district forestier de Luc.

— Il accorde à M. Fritz Bichsel de Lützelflüh, canton de Berne, porteur d'un diplôme fédéral, l'autorisation de pratiquer la profession de pharmacien dans le canton.

— Le Conseil d'Etat accorde à M.

Gillioz Gabriel, pour motifs de santé dûment constatés, sa démission de président de la commune d'Isérables.

— Il est établi un 2^{me} débit de sels à Isérables et le nommé Pierre-Bernard Vouillamoz en est nommé titulaire.

Bibliothèque cantonale.

M. le docteur de Riedmatten, professeur de droit, vient de faire à la bibliothèque cantonale le magnifique cadeau de tout le recueil de jurisprudence de M. Sirey, comportant 84 volumes parfaitement reliés.

Examens d'émancipation (Fin).

District de Sierre			
Communes	Présents	Emanc.	Non émanc.
Chandolin	1	1	—
Granges	1	1	—
Chippis	8	6	2
Venthône	6	4	2
Sierre	18	10	8
Chalais	19	10	9
Grône	6	3	3
Lens	27	13	14
St-Léonard	11	5	6
Mollens	7	3	4
Ayer	3	1	2
Miège	7	1	6
St-Luc	6	1	5
Grimentz-Vissoie	4	—	4
Randogne	1	—	1
Total	127	61	66
Emancipés	48 %	non émancipés	52 %

District d'Hérens			
Communes	Présents	Emanc.	Non émanc.
Mase	2	2	—
Vex	10	9	1
Hérémenche	8	7	1
Agettes	4	3	1
Evolène	14	10	4
Nax	3	2	1
St-Martin	5	3	2
Ayent	23	12	11
Vernamiège	1	—	1
Total	70	48	22
Emancipés	69 %	non émancipés	31 %

District de Sion			
Communes	Présents	Emanc.	Non émanc.
Salins	4	4	—
Veysonnaz	4	4	—
Bramois	6	5	1
Sion	45 ¹⁾	33	12
Grimisuat	11	7	4
Savièse	24	13	11
Arbaz	9	1	8
Total	103	67	36
Emancipés	65 %	non émancipés	35 %

1) Dans ce chiffre ne sont pas compris les élèves de l'orphelinat des garçons.

Perçement du Simplon.

Nous avons dit que les travaux du percement du Simplon du côté valaisan avaient commencé immédiatement après que les formalités diplomatiques entre la Suisse et l'Italie avaient été remplies; les travaux du percement

transparentes. M. de la Roche, mon honoré père, prétendant que j'avais trop de dettes, de bonnes fortunes et de duels, a jugé nécessaire de me dépayser, et m'a proposé une promenade dans la Nouvelle-France. Comme, en refusant d'y venir de bonne grâce, il eût pu m'y envoyer de force (ce qui était déjà arrivé, par parenthèse, à deux de mes amis), je me suis décidé à partir sans résistance, et l'on m'a débarqué à Québec, il y a huit mois.

— Monsieur le capitaine a eu quelque motif sérieux pour quitter cette résidence?

— Un motif capital, chevalier, l'ennui! Tant que l'hiver a duré, le séjour de Québec m'a paru tolérable; on se réunissait chez le gouverneur, chez l'intendant, chez le grand-prévôt, chez le maître des eaux et forêts; le jeu et les parties de traîneaux nous occupaient; mais, l'été venu, tous nos gentilhommes ont repris leurs bottines d'élan et sont partis au-delà des lacs.

— La plupart n'ont pas d'autre moyen d'existence.

— C'est ce que j'ai appris plus tard; mais j'avais fait la sottise de ne pas les suivre, si bien que je me suis trouvé seul

sur le versant italien ont commencé la semaine passée.

— Dans sa dernière séance, la direction du Jura-Simplon a procédé aux nominations de son personnel pour le percement du tunnel du Simplon. Elle a désigné entre autres :

M. Edouard Rolla à Gènes, comme chef de la section sud à Varzo-Iselle.

M. Rinaldo Rossi, de Lugano, comme sous-chef de la même section.

M. Elie Mermier, d'Epalinges, comme sous-chef de la section nord à Brigue.

M. Fritz Stambach, de Winterthour, comme ingénieur assistant de la même section.

M. Joseph Halbeisen, comme secrétaire comptable au bureau central de Lausanne.

M. Alphonse Zollinger actuellement, chef du bureau technique de la voie, a été nommé ingénieur en chef du Simplon. M. Zollinger résidera à Lausanne, où se trouvera le bureau central du Simplon, conformément au traité de fusion J.-S.

— Le gouvernement tessinois se propose de relier la ligne du Gothard à celle du Simplon par une ligne à voie normale allant de Lugano à Pallanza.

Rassemblement de troupes.

— Le 29 août courant se réunissent à Sion les troupes des bataillons 88 et 89 pour prendre part aux manœuvres du IV^e corps d'armée sous le commandement du colonel Künzli.

Le premier ordre du jour qui vient de paraître nous apprend que l'idée générale pour les manœuvres de division consiste dans la supposition suivante: Une armée du Nord est sur le point de traverser le Rhin à Bâle et à Waldshut. Une armée du Sud se trouve à Berne et quelques troupes de cette dernière sont massées à Lucerne.

Pendant les manœuvres de division, soit du 8 septembre à 7 heures du soir jusqu'au 12 septembre à 4 heures, les troupes seront sur le pied de guerre.

Les manœuvres du IV^e corps d'armée contre une Division auront lieu le 13 et le 14 septembre, et seront dirigées par le colonel Bleuler, commandant le III^e corps d'armée.

Le IV^e corps d'armée se compose des IV^e et VIII^e divisions, commandées la première par le colonel Schweizer, la seconde par le colonel Fahrlander.

Le bataillon 88 est commandé par le major Charles Solioz, le bataillon 89 par le major Pierre-Marie, Zerruffinen.

Nous souhaitons à nos troupes pour leurs manœuvres la continuation du temps splendide dont nous jouissons actuellement.

à Québec avec les commis et les officiers en réforme. On ne parlait alors justement que de découvertes vers le Nord, où se trouvent, dit-on, un fleuve qui se jette dans la mer et une nation d'hommes blancs. J'étais désœuvré, morose; ma foi, j'ai eu l'idée de vérifier la chose; j'en ai dit quelques mots au gouverneur, qui m'a répondu en plaisantant; cela m'a piqué, et je suis parti.

— Se peut-il !...

— Je suis parti, comme vous voyez, bien résolu à exécuter mon voyage, ne fût-ce que pour en publier une relation chez Biline. Malheureusement, tout s'est passé jusqu'ici le plus bourgeoisement du monde, et, sauf la délivrance de Néhala...

— Mais monsieur le capitaine n'était point seul lorsqu'il l'a rencontrée? observa le Grand-Aigle.

— Il est vrai, j'avais des guides.

— Et une compagnie de route?

— Ah! Néhala vous en a parlé? reprit Louis, qui s'efforça de cacher son émotion sous un redoublement de légèreté; c'est la vérité, chevalier, j'ai fait une partie du voyage en compagnie d'une femme char-

Pour les inondés de Bagnes.

— Dons reçus jusqu'au 21 août par le Comité de secours. — Listes précédentes 1592 fr. 80. Club alpin, section genevoise, 130 fr. Anonyme, 1 paquet vêtements. M. Lamercier & Cie, Genève, 5 fr. M. Ch. Morend, ingénieur, Nyon, 5 fr. M. Pillet Pierre-Joseph, Bâtiatz, 2 fr. Personnel du bureau de poste, Brigue, 10 fr. M. Vuillemin, instituteur, Baulmes s/Orbe, Vaud, 5 fr. M. Pierre Luisier, St-Maurice, 20 fr. Produit d'une collecte faite à la „Pension de l'Espérance“, Salvan, par M. Benjamin Gross, député, 73 fr. 10. M. et Mme Gilliéron, Verbier, 20 fr. De M. le receveur Deslarze pour quatre promeneurs anonymes à Fionnen le 18 août, 20 fr. Total fr. 1882.90, dont à déduire distributions faites, 170 fr. En caisse à ce jour 1712 fr. 90.

Pour le comité de secours:

M. Charcot, caissier.

Par dessus les Alpes. — L'aéronaute Spelterini n'a pas abandonné son projet de passer par dessus la plus grande partie de la chaîne des Alpes. Il compte arriver vers la fin de septembre à Sion, où il attendra pour partir un vent poussant son ballon dans la direction du lac de Constance.

Excellente idée. — Le *Bund*, parlant des trop nombreux accidents de montagne survenus récemment, émet l'idée d'écrire une brochure populaire, brève et facile à saisir, où seraient résumés les conseils que l'expérience indique pour les ascensionnistes débutants. „Cela vaudrait mieux, dit notre confrère, que les lamentations des journaux sur le nombre des accidents de montagne. Malgré tous les accidents, l'habitude des ascensions de montagne se répand toujours plus. La diriger dans les voies justes et raisonnables est une branche de l'éducation populaire.“ L'idée émise par le *Bund* mérite d'être répandue et semble devoir solliciter l'attention toute particulière du Club Alpin Suisse.

Horaire d'hiver. — La Compagnie du Jura-Simplon a consenti à faire circuler depuis Sierre, dès la mise en vigueur du prochain horaire d'hiver, les trains de moût, aux vendanges, et à accélérer le train 151 Lausanne-Brigue.

Un train mixte sera aussi créé entre les trains 148 et 154 avec arrivée à Sion à 1 h. 30. Un train mixte Sion-Brigue sera créé avant le train 141.

Zermatt-Gornergrat. — L'inauguration du chemin de fer de Zermatt au Gornergrat a eu lieu samedi par un temps superbe et a pleinement réussi.

Les invités sont arrivés vendredi

mante qui a bien voulu accepter ma protection jusqu'au fort du Bois-Blanc, où il a fallu, malheureusement, la remettre à son défenseur légitime... un rustre bas-normand, qui ne connaît pas le trésor qu'il possède.

— Et vos guides?

— Ils ont continué avec moi jusqu'au delà du lac du Bonnet, où les drôles m'ont abandonné en emportant les bagages.

— Et vous avez néanmoins continué?

— Grâce à une troupe de Kuistencoux qui m'a indiqué le chemin du fort.

— Et que venez-vous y chercher?

Louis regarda le commandant en face et éclata de rire

— Ce que je viens y chercher? répéta-t-il. Sur mon âme, vous êtes merveilleux! Après n'avoir vu pendant deux mois que des malheureux peints à l'huile ou frottés de graisse, j'apprends par hasard qu'il y a dans le voisinage une demeure de gens civilisés, j'y accours, et vous me demandez ce que j'y cherche! Mais, Dieu me damne! chevalier, je suis comme Diogène, je cherche un homme! J'espérais seulement le trouver plus poli.

soir à Zermatt par un train spécial gratuitement offert par la Compagnie Viège-Zermatt. Samedi matin a eu lieu le départ pour le Gornergrat.

La ligne monte contre les flancs du Riffelberg. Les voyageurs jouissent pendant tout le trajet d'une vue superbe sur le Cervin et les montagnes environnantes. A 10 heures le train arrivait au sommet du Gornergrat d'où l'on jouit d'un panorama splendide.

Une collation a été offerte aux invités dans l'hôtel du Gornergrat, à plus de 3000 mètres de hauteur. A 2 heures les invités étaient de retour à Zermatt.

L'exploitation régulière de la ligne a commencé samedi.

Les trains ont déjà transporté de nombreux voyageurs; tous ceux qui ont fait ce trajet sont enchantés de la nouvelle ligne, qui est certainement appelée à un grand succès.

La fête s'est terminée par un banquet très réussi à l'Hôtel du Mont-Cervin. Des discours ont été prononcés. Tous les orateurs ont fêté la pleine réussite de l'entreprise.

Eboulement sur le Viège-Zermatt. — Un éboulement s'est produit dimanche matin vers 11 heures sur la ligne Viège-Zermatt, entre les stations de Randa et Herbrigen. Un lac qui s'était formé dans le glacier de Hohberg s'est déversé subitement dans le ruisseau descendant le glacier. Le ruisseau a débordé et a recouvert la voie de gravier et de limon sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. Aucun accident de personnes à signaler. Les voyageurs et les bagages doivent être transbordés. On espère que la circulation sera rétablie dans quelques jours. Les voyageurs en sont, du reste, quittes pour faire un kilomètre à pied.

Accident. — Un accident mortel est arrivé vendredi soir sur la route d'Entremont.

M. Aloys Addy s'en remontait à char à Orsières, vendredi soir, revenant de Fully avec deux autres particuliers, lorsqu'arrivé près du hameau de la Duay, il s'aperçut que son chapeau lui manquait; croyant qu'il était tombé, il s'élança pour le rattraper, mais au lieu de toucher terre, il tomba dans la Dranse dont les eaux encore grosses viennent battre à cet endroit le mur de soutènement de la route.

L'obscurité, (c'était minuit, lorsque ce triste accident arriva) empêcha le malheureux Addy de se ressaisir et de résister au courant; il fut immédiatement emporté. Son corps n'a pas encore été retrouvé. Les compagnons d'Addy qui dormaient dans le char ne s'aperçurent de sa disparition qu'arrivés à Orsières.

M. Addy, âgé de 55 ans, était un citoyen très estimé dans sa commune, conseiller municipal; il laisse une femme et trois enfants dans la plus profonde affliction.

Trouaille funèbre. — On vient de trouver sur les pâturages des Plans Sades, vis-à-vis de la Cantine de Proz, à une altitude d'environ 2500 mètres, le squelette d'un homme de taille moyenne et, d'après les vêtements qu'il portait, décelant une origine étrangère à notre canton. Toute trace de parties molles avait disparu. Les ossements blanchis étaient disséminés dans un éboulis. La mort de cette personne paraît remonter pour le moins à 1896; son identité n'a pas pu être constatée.

Martigny. — Ainsi que nous l'avons dit, le tir de Martigny est fixé aux 3 et 4 septembre prochain; si le temps veut bien le favoriser, il promet une réussite complète. Dans la liste des dons d'honneur nous pouvons déjà en annoncer deux de sérieuse importance: Un pressoir de granit, de la valeur de 220 francs, offert par

MM. Carretti frères, maîtres-granitiers à Martigny-Bourg, et un appareil à acétylène, don de M. Pierre Dumont, ingénieur à Bramois.

Confédération Suisse

Fièvre aphteuse. — De presque tous les cantons parviennent de mauvaises nouvelles de la fièvre aphteuse. Le dernier bulletin fédéral sur les maladies contagieuses du bétail annonce, au 31 juillet, 238 alpages, avec 816 étables, renfermant ensemble 10,442 pièces de gros bétail et 15,210 pièces de petit bétail, infectées de la fièvre aphteuse. Il y a donc, en quinze jours, une augmentation de 315 étables, avec 2869 pièces de gros bétail et 1736 pièces de petit bétail; en outre, depuis la publication du dernier bulletin, des cas d'infection, certaine ou suspectée, sont signalés sur 7293 têtes de gros bétail.

L'épizootie règne actuellement dans 15 cantons, dont les trois plus infectés sont les Grisons, 485 étables, le Tessin 198 étables, le Valais 107. On tombe ensuite à des chiffres très faibles, par exemple pour Thurgovie, qui vient après, 11 étables, etc.

Cette répartition est assez significative pour qu'on ouvre enfin les yeux et qu'on s'efforce de remédier au mal en allant le chercher à son origine. C'est toute notre frontière italienne qui est contaminée, et de là, comme les années précédentes, l'épizootie gagnera sans doute le reste du territoire et fera perdre à notre élevage des sommes dont on peut se faire une idée, si l'on sait que pour le seul canton des Grisons le dommage actuel est déjà évalué à près d'un million de francs.

Comme la fièvre aphteuse a de nouveau été constatée sur les taureaux, le département fédéral de l'agriculture a retiré toutes les autorisations pour l'importation de taureaux de boucherie.

Les autorisations pour des bœufs de boucherie continuent à être valables jusqu'à nouvel avis.

Naturalisations. — Pendant l'année 1897, le droit de bourgeoisie a été accordé à 821 personnes, sur 1042 demandes. On a reçu 426 Allemands, 196 Français, 118 Italiens, 43 Autrichiens, 24 Russes, 7 Américains, 2 Roumains, 2 Hollandais, 1 Hongrois, 1 Espagnol, 1 Suédois et un Portugais. De ces nouveaux Suisses, 452 étaient mariés avec 1387 enfants, ce qui porte à 2664 le nombre de nos nouveaux compatriotes.

Jura-Simplon. — Les recettes du Jura-Simplon se sont élevées en juillet 1898 à 3,441,000 francs contre 3,288,750 en juillet 1897. Les dépenses ont été de 1,633,009 francs contre 1,602,935. L'excédent des recettes s'est élevé à fin juillet à 8,546,925 fr. soit 309,406 francs de plus que dans la même période de l'année dernière.

Administrations communales. — La deuxième réunion annuelle des représentants des administrations communales de la Suisse, qui doit avoir lieu cette année à St-Gall a été fixée au lundi 12 septembre.

Nouvelles des Cantons

Vaud. — *Cadavres-cibles.* — Les officiers médecins qui ont suivi le cours d'instruction spéciale qui vient d'avoir lieu à Lausanne ont fait, comme dans les écoles de ce genre, des expériences en vue de l'étude des lésions causées par les balles. On écrit à ce propos au *Peuple d'Yverdon*:

A trente mètres devant eux étaient suspendus à des ficelles des foies, des cœurs, des bras. Jusqu'ici rien de bien extraordinaire. Alors on ouvrit une grande caisse rouge, que l'on

avait préalablement amenée de l'hôpital. Cette caisse contenait quatre cadavres. L'un fut attaché dans un cercueil et placé debout: les trois autres qui n'avaient plus de jambes furent suspendus et alors commença une fusillade en règle. Divers modèles de balles furent essayés et à chaque coup on sentait une odeur de chair brûlée. Une balle mal dirigée vint couper la corde au bout de laquelle se balançait le cadavre d'un grand homme avec les deux jambes amputées. Il tomba à terre en levant les bras comme pour demander grâce; on l'eût dit vivant. Après cette boucherie on remplaça les bras, les torsos, les cœurs et les restes de ces pauvres diables, tout cela pêle-mêle dans la grande caisse rouge et celle-ci reprit le chemin de l'hôpital.

La *Revue* ajoute ce qui suit:

„Ce récit est exact, sauf en ce qui concerne la provenance des cadavres. Ce n'est pas l'Hôpital cantonal qui les a livrés, mais l'amphithéâtre d'anatomie où ils avaient déjà servi aux étudiants en médecine. Ce sont des corps de suicidés, de détenus, qu'aucun parent ou ami ne réclame.“

Berne. — *Incendie.* — Le feu s'est déclaré mercredi matin vers 9 heures à la fabrique de feux d'artifices Hamberger, à Oberried, sur le lac de Brienz. Au bout de peu d'instants, le bâtiment tout entier a sauté dans une formidable détonation. Deux jeunes ouvrières ont été brûlées; l'une d'elles a succombé; l'autre est dans un état grave, cependant on espère pouvoir la sauver. La cause de l'explosion n'est pas encore connue.

Foires de Bulle. — (Gruyère, Suisse.) — Nous rendons nos lecteurs attentifs à l'annonce informant les changements de dates apportés aux principales foires, (marchés au bétail) de Bulle, (voir en 4^{me} page.).

Bulletin viticole

Le Coup de ponce

On a souffré cette année tardivement à cause de l'oïdium. Par ce temps de chaleurs tropicales, il est bon de rappeler les excellents renseignements fournis par M. le professeur Jean Dufour, dans la *Chronique agricole* de l'an dernier:

1. Les taches brunes qui apparaissent quelquefois sur les grains à la suite d'un soufrage sont bien dues à l'action trop intense du soufre par la grande chaleur. Ces taches sont généralement superficielles et ne causent pas de dégâts sérieux. Elles se fendillent et se crevassent par la suite, avec la croissance des grains.

M. E. Gilliard, propriétaire à Sion, qui nous avait envoyé des grappes atteintes de cette façon, nous écrivait à ce propos:

„Je crois que l'on peut attribuer essentiellement la brûlure des grappes au fait que la végétation étant très forte, il a fallu pour souffrir faire un fort pincement. Les grappes étant délicates se sont trouvées plus sensibles à l'action du soufre et du soleil.“

„En Valais, où la végétation est presque toujours très forte, j'ai souvent remarqué sur les feuilles et les raisins des brûlures provenant d'un pincement trop radical par la chaleur, surtout après une pluie d'orage.“

2. La maladie du coup de ponce a été décrite par Viala et Ravaz, lesquels la rattachent à un microbe qui existerait dans les grains atteints. Nous avons observé cette maladie à plusieurs reprises chez nous, mais généralement à l'état isolé.

La maladie ne s'étend pas sur toute la grappe, mais il y a seulement quelques grains de pris, ici et

là. Cela commence par une tache grise ou jaunâtre, un peu enfoncée, qui a absolument l'apparence d'une meurtrissure; il semble que le grain ait été pressé entre les doigts. Peu à peu la tache s'étend, en prenant une coloration jaune ou d'un brun-rougeâtre. Puis en même temps la pulpe se dessèche à cette place et la peau se ride en s'appliquant contre les pépins; on voit par exemple des grains dont la moitié est ainsi creusée et complètement sèche, tandis que l'autre moitié du grain est verte et saine. L'altération finit par gagner toute la surface du grain, qui se dessèche en conservant sa couleur jaune et tombe.

Il ne faut pas confondre le coup de ponce avec les meurtrissures accidentelles des grappes causées par le *rablet*; ici on voit généralement plusieurs grains endommagés sur le même point de la grappe, tandis que le coup de ponce atteint un grain ici, un grain là, même dans l'intérieur de la souche.

(Bulletin Suisse.)

Dans les affections hémorrhoidales

accompagnées de maux de tête, malaises, vertiges, etc., qui sont très souvent provoqués par les occupations sédentaires, des selles quotidiennes abondantes, sont, selon le conseil de médecins réputés, de la plus grande importance, et il faut, quand c'est nécessaire, prendre les pilules suisses du pharmacien Richard Brand, depuis nombre d'années les plus réputées et plus recommandées par les professeurs et médecins qu'aucune autre préparation analogue. En vente seulement en boîtes de fr. 1,25 dans les pharmacies.



Revue Médicale de la Suisse Romande

17^{me} année

RÉDACTEURS :

Jaques L., Reverdin J.-L., Prévost

Professeurs

à la Faculté de Médecine de Genève

C. Picot

Médecin de l'Infirmerie du Prieuré.

Paraît le 20 de chaque mois à Genève.

Publication très appréciée par MM. les Médecins de tous les pays du monde et conséquemment bien qualifiée pour annonces de villégiatures, stations climatiques, hôtel en renom, spécialité pharmaceutiques, etc., etc.

S'adresser aux concessionnaires

Haasenstein & Vogler

24, Rue de la Paix, 24

LAUSANNE

Prix par ligne : 25 cent.

Pour commande de quelque durée, arrangement spéciaux.



+ 55 Cts le mètre +

Toile pu fil

Spécialité: Toiles bernoises pur fil toutes largeurs.

Vente aux prix de gros. Toilerie et fil de coton. Échantillons franco.

F. Jelmoli, S. p. A., dépôt de fabr.,

Zurich.

Savoie des Princes du Congo.

Le plus parfumé des savons de toilette 3 grands prix, 21 médailles d'or.

Hors concours.

A vendre

une vis de presseoir avec accessoires en bon état: 125 mm. tournant à droite. S'adresser à MM. J. VIRET, préposé, ou Eugène ROUGE, à Aigle. 8-1

A vendre un chien de garde

race épagneule, maintenu n. r. S'adresser à M. DANTAN, employé. Société Industrielle du Valais, Vernayaz.

VINS naturels réels

- Vin de table grec, rouge, 100 l. 26.50
- Vin ital. du midi, rouge fort, 100 lit. 29.50
- Vin espag. rouge pr coup, 100 lit. 33.-
- Vin de table espag. blanc, 100 lit. 31.-
- Vin blanc du midi de l'Espag. très fort, 100 lit. 38.-
- Véritable Malaga médicinal, 16 lit. 15.50
- Fûts à vin, vide, cont. envir. 700 lit. 18.-
- avec petite porte 23.-
- Fûts en bois de chêne, extra forts, contenant 700 litres 31.-
- J. Winiger, Aux Caves Espagnoles, Boswyl.



En 2-8 jours

les goîtres et toute grosseur au cou disparaissent; 1 fac. à fr. 2 de mon eau antigoi treuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement bourdonnements et dureté d'oreilles, 1 fac. fr. 2. S. Fisoher, méd. prat. à Grub (Appenzell Rh. E.)

HOTEL DUMONT
CAFÉ-RESTAURANT SUISSE
GENÈVE — 25, rue d. Mont-Blanc, Place Cornavin — GENÈVE

Cet hôtel, situé à la descente immédiate de la gare, est pourvu de tout le confort désirable. — Belles chambres, cuisine et cave excellente. — Prix modérés. — Très recommandé aux voyageurs de passage à Genève et spécialement aux Valaisans.

Paul MORAND

Société anonyme ci-devant
Joh.-Jacob RIETER & C^{IE}
à Winterthur

Turbines de tous systèmes — Transmissions — Régulateurs ordinaires — Régulateurs de précision — Grosse Chaudronnerie — Tuyaux en tôle — Charpente en fer.

Installations électriques

Eclairage — Transport de forces — Electrolyse.

GENÈVE 1896

Une Médaille d'or avec Mention spéciale du Jury, une Médaille d'or et une Médaille d'argent. H 905 Z

Foires de Bulle (Gruyère-Suisse)

Marché au bétail

Cette année-ci la grande foire de la **St-Denis** aura lieu les **28 et 29 septembre**; celle d'octobre le **20**. 3303

La municipalité de Bulle.

COLLÈGE DE BRIGUE

(Pensionnat du St-Esprit)

Etablissement de l'Etat complètement réorganisé et présentant toutes les garanties. Gymnase (y compris la philosophie) avec un cours spécial d'allemand pour les élèves de langue française.

Excellente pension à un prix des plus modérés.

Réouverture le 23 septembre. — S'insérer au plus tôt chez M. le **Préfet du Collège**. H 320 S

Ecole d'infirmiers et d'infirmières
à Genève

Le Département de l'Intérieur du canton de Genève, Hôtel-de-Ville, n° 14, informe qu'il recevra par écrit du 1^{er} au 30 septembre 1898, les inscriptions pour l'année scolaire 1898-1899.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

Les élèves doivent être âgés de 18 ans au moins et de 32 ans au plus. Ils ont à présenter un examen de sortie des écoles primaires du canton ou son équivalent; à défaut, ils subissent un examen portant sur les branches enseignées à l'école primaire. Ils doivent en outre présenter un certificat de bonne vie et mœurs et un certificat de vaccine. 3268

Les cours commenceront en novembre 1898.

Le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Intérieur,
Dr VINCENT.

FABRIQUE D'ARMES PIRE & Cie

ANVERS (Belgique) H 7102 X
PRIX-COURANT GRATIS SUR DEMANDE 3281

UN JUGEMENT

sur le Savon Tormentille d'Okie, à Wærishofen

Je me suis si bien trouvé d'avoir fait usage du Savon-Tormentille d'Okie, de Wærishofen, que je me sens pressée de le signaler au loin pour l'utilité commune. Chaque hiver j'avais à souffrir de mains rudes et crevassées, qui saignaient même parfois. Cet hiver je n'en souffris en aucune façon. Involontairement je m'étonnais de voir mes mains conserver une peau douce et lisse, et je me demandais d'où cela provenait. Je ne pus découvrir autre cause que le nouveau savon, dont je fis usage cet hiver pour la première fois, à savoir le

SAVON TORMENTILLE D'OKIC
à Wærishofen

Je poursuivis soigneusement mes observations et je constatai que ce savon a une influence des plus favorables sur la peau. Elle devient tendre et lisse, d'une couleur fraîche et naturelle et lorsque le froid, un travail grossier ou l'usage d'autres savons l'ont rendue rude et fendillée, l'emploi du Savon Tormentille est d'une prompte efficacité. Il est également d'un excellent effet lorsqu'on l'emploie pour la FIGURE.

Le Savon-Tormentille, indépendamment de ses propriétés curatives dans les éruptions cutanées, etc., ne peut donc être assez recommandé et quiconque en fera usage n'aura qu'à s'en louer.

Catherine WINTHERHALLER, Bâle.

En vente à 60 centimes, à **Sion**, chez Faust, pharmacien, Hofmann, pharmacien. A **Brigue**, Gensch, pharmacien. A **Vouvry**, les Sœurs de la Charité. A **St-Maurice**, Louis Rey, pharmacien. A **Martigny**, Pharmacie Morand. A **Monthey**, Pharmacie Zum-Offen. A **Orsières**, Ephse Joris.

Avertissement : Prière de vérifier exactement la marque « OKIC » car il existe des contrefaçons excessivement mauvaises. 3238

FABRIQUE D'ARMES

F. FORNEY

Escaliers du Marché, 12
LAUSANNE

Très grand choix de fusils de chasse

35 Modèles et calibres différents de 25 à 400 francs, 1 coup central 16 fr. 25. — Fusils double central ou Lefauchaux depuis fr. 38. — Fermeture avec clef entre les chiens, fr. 68. — Très bons modèles à 90, 112, 128, 140, 150, 220, 240 francs. 3292

Accessoires et munitions — Réparations.

Pour allonger le bouillon et en rehausser la saveur, ajoutez de l'eau et un peu de **MAGGI** en flacons. En vente chez :

Emile SIMONETTA, à Martigny-Bourg. 3382

Les flacons d'origine de 50c. sont remplis à nouveau pour 35c., ceux de 90 c. pour 60 c. et ceux de Fr. 1. 50 pour 90 c.

Gros **CHAUSSURES** Détail

La Maison **Victor DUPUIS**

SUR LA

Grande Place, à Martigny-Ville

avise le public qu'elle a toujours en magasin des souliers en tous genres de qualité irréprochable à des prix très bas.

Spécialité de souliers pour campagnards

Souliers militaires

Fabrique de Socques — Bois de Socques

Conditions spéciales pour marchands.

Médaille d'argent Exposition de Zurich 1894

Moteur à pétrole

Système Capitaline

La meilleure construction éprouvée par la pratique. Plus de 5000 moteurs en marche.

Les plus économiques

Consommation de pétrole : 7 centimes par cheval et par heure suivant certificats.

Construits par

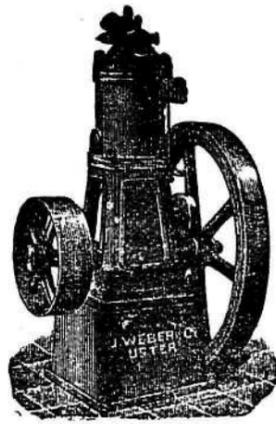
J. WEBER & CIE

ateliers de construction et fonderie à USTER

Agence générale pour les cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Genève et Valais :

Comptoir Industriel de Berne :

A. SCHOPFER



Imprimerie, Lithographie

ATELIER DE RELIURE

VINCENT & STUDER
MARTIGNY